

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 6 juin 2016**

OBJET

**03 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE 2016**

N° 2016-06-03

NOMENCLATURE : 7/1/3

**L'an deux mille seize, le six juin à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mai 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 25**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

**Pouvoirs : 4**

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU

Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Nombre de membres :**

en exercice.....29

présents.....25

ayant un pouvoir...4

votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Catherine CADOU**

Conformément à l'article 2311-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016-03-04 du 24 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 de la commune et notamment le chapitre 041 - opérations patrimoniales ;

Vu la délibération n°2016-06-02 du 6 juin 2016 portant régularisation du foncier pour la participation par compensation - Zac de Vireloup ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 17 mai 2016 ;

Le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2016 du Budget Commune s'établit comme suit :

**Section d'investissement**

Dépenses + 4 745 €

Recettes + 4 745 €

Après examen en détail,

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160606-2016-06-06-DE03-  
DE  
Date de télétransmission : 09/06/2016  
Date de réception préfecture : 09/06/2016

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :**

**- D'ADOPTER la décision modificative n°1 pour l'exercice 2016 du Budget Commune.**

Pour extrait conforme,

Le 6 juin 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**

